

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE

(Document 8 bis)¹

UNITE D'ENSEIGNEMENT :

BOURRELIER : REPARATION DE SELLES

CODE DE L'U.E. (2): 20 25 03 U11 E1	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (3): 203
--	---

La présente demande émane du réseau:

<input type="radio"/> (4) organisé par la Fédération Wallonie- Bruxelles	<input type="radio"/> (4) Libre subventionné confessionnel
<input type="radio"/> (4) Officiel subventionné	<input type="radio"/> (4) Libre subventionné non confessionnel

Identité du responsable du réseau :(1) ..Catherine GUISSSET, D.G.A. a.i.....

Date et signature (1) :

¹ Article 7 de l'A.G.C.F du 15 mai 2014 relatif aux dossiers pédagogiques des sections et unités d'enseignement de l'enseignement de promotion sociale

1. Finalités de l'Unité d'enseignement : reprises en annexe n° 1 (1 page)

2. Capacités préalables requises : reprises en annexe n°2 (2 pages)

3. Niveau et classement de l'unité d'enseignement :

Enseignement secondaire	X (4) du niveau inférieur	O (4) du niveau supérieur
de	X (4) transition	O (4) qualification

4. Acquis d'apprentissages: repris en annexe n° 3 (1 page)

5. Programme:

5.1. Etudiant Repris en annexe n°4 (2 pages)

5.2. Chargé de cours

6. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° 5 (1 page 1)

7. Chargé(s) de cours: Repris en annexe n° 6 (1 page)

8. Horaire minimum de l'unité d'enseignement :

<u>Dénomination du (des) cours</u> (1)	<u>Classement du(des) cours</u> (1) (5)	<u>Code U</u> (1) (5)	<u>Nombre de périodes</u> (1)	<u>Code fonction</u> (1)
Bourellier : les selles	CT	B	30	526
Bourellier : travaux pratiques	PP	L	130	617
Part d'autonomie		P	40	
Total des périodes			200	

9. Tableau de concordance (à approuver par le Conseil général)

Repris en annexe n° 7 (...page(s) (1)

10. Réserve au Service de l'inspection de l'enseignement de promotion sociale:

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] (1):

b) Avis de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE (4) - PAS D'ACCORD (4)

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date : 25 mai 2020.....Signature :

Instructions

(1) A compléter

(2) Réserve à l'administration

(3) Il s'agit du code du domaine de formation au sens de l'A.G.C.F. du 8 septembre 1997 déterminant les domaines de formation dans l'enseignement de promotion sociale : ce code est proposé par le réseau et avalisé par l'inspection.

(4) Biffer la mention inutile ou cocher la mention utile

(5) Voir annexe 27 - tableau des codes « U »

1. Finalités de l'Unité d'enseignement

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ d'élargir le champ d'application de son vocabulaire technique ;
- ◆ de décrire, de justifier l'importance de la selle dans la conduite d'un cheval ;
- ◆ de renforcer les gestes professionnels du bourrelier par l'intermédiaire des principales réparations de selles pour cheval ;
- ◆ de développer des compétences d'observation et de réflexion technique,

2. Capacités préalables requises

2.1. Capacités

A partir de situations en relation avec la profession de bourrelier, en disposant du matériel et de l'outillage nécessaires, en respectant les règles de sécurité et d'hygiène, dans le respect de la déontologie et de l'éthique professionnelle, en utilisant le vocabulaire technique, en respectant le cahier des charges proposé par le Conseil des études, l'étudiant sera capable :

- ◆ de décrire et de réaliser une bride d'attelage (avec œillères)
- ◆ de décrire et de réaliser la bricole d'attelage

Pour la détermination du **degré de maîtrise**, il sera tenu compte des critères suivants:

- ◆ le choix des outils et le coup de main utilisés pour réaliser le travail demandé,
- ◆ la qualité et le soin fournis dans la réalisation de l'équipement demandé,
- ◆ la bonne gestion des chutes de cuir

2.2 Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité d'enseignement suivante :

« Bourrelier : harnachement »

4. Acquis d'apprentissage

Pour atteindre le **seuil de réussite**,

*A partir de situations en relation avec la profession de bourrelier,
En disposant du matériel et de l'outillage nécessaires,
en respectant les règles de sécurité et d'hygiène,
dans le respect de la déontologie et de l'éthique professionnelle,
en utilisant le vocabulaire technique,
en respectant le cahier des charges proposé par le Conseil des études, l'étudiant sera capable :*

- ◆ de démonter et remonter une selle dans son entièreté
- ◆ de fabriquer une sangle
- ◆ de réaliser le bourrage des matelassures de la selle et réparer les quartiers, les taquets et les contre-sanglons de la selle

Pour la détermination du **degré de maîtrise**, il sera tenu compte des critères suivants:

- ◆ le choix des outils
- ◆ la précision de la dextérité manuelle,
- ◆ la qualité et le soin fournis dans la réparation demandée,
- ◆ la bonne gestion des chutes de cuir,
- ◆ la pertinence du vocabulaire technique utilisé pour expliquer son travail.

5. Programme

L'étudiant sera capable :

5.1 Bourrelier : les selles

A partir de situations en relation avec la profession de bourrelier, en respectant les règles de sécurité et d'hygiène, dans le respect de la déontologie et de l'éthique professionnelle, en utilisant le vocabulaire technique, l'étudiant sera capable :

- ◆ d'énumérer les différents matériaux intervenant dans la fabrication d'une selle pour cheval ;
- ◆ de décrire une selle par ses différentes parties constitutives et de situer les différents endroits d'attachement des accessoires ;
- ◆ de différencier les différents types de selle selon la discipline : anglaise, de dressage, d'obstacle, western, de randonnée,... ;
- ◆ de préciser le choix d'une selle selon les sollicitations demandées au cheval ;
- ◆ de justifier l'emplacement de la selle sur le dos d'un cheval ;
- ◆ de justifier la conception d'une selle visant à répondre au confort du cheval et du cavalier ;
- ◆ de décrire le mode opératoire utilisé pour fabriquer une selle ;
- ◆ d'expliquer les principales réparations que l'on peut rencontrer sur une selle de cheval ;
- ◆ d'établir une méthode de travail visant à répondre aux principales réparations rencontrées sur une selle pour cheval.

5.2 Bourrelier : Selles - travaux pratiques

A partir de situations en relation avec la profession de bourrelier, En disposant du matériel et de l'outillage nécessaires, en respectant les règles de sécurité et d'hygiène, dans le respect de la déontologie et de l'éthique professionnelle, en utilisant le vocabulaire technique, l'étudiant sera capable :

- ◆ de fabriquer une étrivière en vue de pourvoir à son remplacement ;
- ◆ de réparer des contre-sanglons ;
- ◆ de réparer des coussins et des taquets ;
- ◆ de procéder au rembourrage d'une selle ;
- ◆ de réaliser l'équilibrage d'une selle par des rembourrages différents ;
- ◆ d'effectuer l'entretien d'une selle (nettoyer, graisser) ;
- ◆ de fabriquer une sangle, un quartier, un faux quartier en vue de pourvoir à leur remplacement.

Annexe 5

BOURRELIER : HARNACHEMENT

6. Constitution des groupes ou regroupement

Pour le cours de travaux pratiques, il est conseillé de travailler avec un étudiant par poste de travail.

BOURRELIER : REPARATIONS DE SELLES

Annexe 6

7. Chargé(s) de cours

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

